



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Classification : 83 a, 5/18

Demande déposée : 19 juillet 1957, 17 h.

Brevet enregistré : 31 juillet 1959

Exposé d'invention publié : 30 septembre 1959

BREVET PRINCIPAL

Roamer Watch Co. S. A., Soleure

Mécanisme de remontage automatique

Bernard Humbert, Langendorf (Soleure), est mentionné comme étant l'inventeur

La présente invention se rapporte à un mécanisme de remontage automatique, dans lequel la masse oscillante est retenue en place, dans le sens axial, par un organe de retenue prenant appui sur une portée que présente sa partie pivotante.

Habituellement, ce type de mécanisme de remontage automatique comporte un tel organe de retenue sous forme d'un verrou ou d'une clavette, ce qui augmente en conséquence le nombre de pièces du mécanisme, le complique et prend au surplus de la place en hauteur.

Selon la présente invention, la fonction de tels organes de verrouillage de la masse est remplie par le pont supérieur d'automatique.

Le dessin représente deux formes d'exécution de l'objet de l'invention, données à titre d'exemple.

La fig. 1 est une vue en plan se rapportant à la première forme d'exécution.

La fig. 2 est une coupe menée par II-II de la fig. 1.

La fig. 3 est une coupe semblable, se rapportant à la seconde forme d'exécution.

Le mécanisme représenté à la première forme d'exécution comprend la masse oscillante 1, pivotant autour de l'axe 2, fixé par le pied 3 au pont inférieur d'automatique 4, qui peut aussi être une partie du bâti, un pont de rouage ou tout autre pont.

Sur ce pont vient se placer le pont supérieur d'automatique 5, maintenu en place par les vis de fixation 6.

Le canon 7 par lequel la masse oscillante pivote, porte une bague 8, placée au-dessus du pignon de

masse 9 et constituant une portée destinée à maintenir la masse en place en coopération avec un organe de retenue s'opposant à tout soulèvement de l'ensemble avec lequel la masse pivote.

Alors qu'un tel organe est généralement un verrou, on voit qu'ici c'est le pont supérieur d'automatique lui-même, qui présente, à cet effet, une échancrure 5' entourant partiellement le canon 7 et venant se placer immédiatement au-dessus de la bague 8. Ainsi, le pont en limite le jeu en hauteur par cette partie de son bord, dont la face inférieure se trouve au-dessus de la portée.

Dès le moment où le pont supérieur d'automatique est mis en place, le maintien de la masse est donc assuré sans qu'il soit nécessaire d'ajouter un élément supplémentaire de verrouillage.

La seconde forme d'exécution, selon la fig. 3, diffère de la première en ce sens que le pont supérieur d'automatique 9 y coopère non plus avec une bague spéciale, mais avec le pignon 10 de la masse 11, lequel constitue lui-même la portée que le pont 9 retient en place.

Le pont supérieur d'automatique représenté pourra être en béryllium, en acier ou en laiton.

REVENDEICATION :

Mécanisme de remontage automatique, dans lequel la masse oscillante est retenue en place, dans le sens axial, par un organe de retenue prenant appui sur une portée que présente sa partie pivotante, caractérisé en ce que ledit organe de retenue est le pont supérieur d'automatique (5, 9).

SOUS-RENDICATIONS :

1. Mécanisme selon la revendication, caractérisé en ce que le pont supérieur d'automatique présente une échancrure entourant partiellement la partie
5 pivotante de la masse, la face inférieure de son bord étant située immédiatement au-dessus de ladite portée.

2. Mécanisme selon la revendication, caractérisé en ce que le pont supérieur d'automatique est en
10 béryllium.

3. Mécanisme selon la revendication, caractérisé en ce que le pont supérieur d'automatique est en acier.

4. Mécanisme selon la revendication, caractérisé en ce que le pont supérieur d'automatique est en
15 laiton.

Roamer Watch Co. S. A.

Mandataire : Edmond Lauber, ing. dipl., Genève

